

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 27 avril 2026 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Jean-Charles Juillard, UDC

Secrétaire du : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière
procès-verbal

Invitée : Mme Camille Comisso, responsable du développement territorial

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Froidevaux, secrétaire, fait constater la présence de 33 conseillers généraux. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Muggli Jan, Groupe Débat (PEV)
M. Joubert Jean-Philippe, PS
M. Mercier Pascal, PS
M. Juillard Richard, UDC

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026
4. Réponses aux interpellations

I. Décisions

5. Stratégie globale des mobilités
6. Rénovation des réseaux dans le secteur Chalet Ouest (Passage à niveau Grand-Rue), demande d'un crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC
7. Postulat de M. François Rüfli, PLR, intitulé « Optimisation de l'horaire de l'enclenchement de l'éclairage public »
8. Rapport 2025 de la commission de gestion

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Information sur le postulat « Pour une politique d'investissements culturels dynamique
10. Autres informations du Conseil municipal

III. Divers

11. Crédit d'engagement de CHF 242'325.- TTC pour l'adaptation de l'installation de sécurité des passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, décompte final

12. Résolutions
13. Motions – postulats
14. Interpellations
15. Petites questions
16. Correspondance au Conseil général
17. Divers

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2026 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son autrice, la chancelière Lucie Noirat.

4. Réponses aux interpellations

M. Marc Froidevaux, PS (Pour une amélioration du tri des plastiques)

Mme Deborah Kläy, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message. La Journée mondiale du recyclage a eu lieu avec beaucoup de succès et des retours positifs de la part des citoyens. Elle sera remise à l'ordre du jour l'année prochaine.

Réponse du Conseil municipal :

« La thématique des déchets plastiques étant étroitement liée à celle des déchets au sens large du terme. Nous pouvons vous informer des actions entreprises en ce début d'année sur 3 axes.

1. Infrastructures

Points de récolte

- Les domaines publics prévoient d'équiper la ou les déchetteries, d'un point de récolte des plastiques. Dans un premier temps il a été décidé de créer un point de récolte supplémentaire dédié aux plastiques au Champs de foire. Cette phase test nous permettra d'évaluer le bon fonctionnement du concept et le bon comportement des citoyens (pas de mélange avec le PET par exemple).

2. Actions

Communications - informations

- Dans cet objectif les domaines publics sont en train de mettre sur pied des événements ou activités en lien avec les déchets. Cette année nous avons décidé de participer à la « **Journée Suisse du recyclage** » en mettant sur pied une journée porte ouverte de la déchetterie qui se déroulera le 18 mars.
- Communication sur les réseaux en présentant les actions entreprises.

3. Pédagogie

- En début d'année les domaines publics ont pris contact avec le dicastère IP&C dans l'objectif de « remettre » sur pied des journées de nettoyages en faisant participer des enfants et/ou des aînés en adaptant les actions aux différentes classes d'âges.
- D'autres années nous pourrions imaginer aborder plus spécifiquement le thème des plastiques. Nous ne manquerons pas d'en parler lors de nos coordinations avec le dicastère IP&C. »

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse. Il suggère de rappeler les règles de tri du plastique sur le site internet de la commune.

M. Jacques-Eric Favre, PS (Conduite d'eau potable)

M. Mathieu Chaignat, CM, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

Réponse du Conseil municipal :

« La proposition a été étudiée attentivement par le service de l'eau potable. La proposition n'est pas dénuée de sens. Voici toutefois quelques considérants :

- Comme le relève l'interpellateur, le tracé de la fouille BKW ne correspond pas au nouveau tracé de la conduite d'eau potable. L'interpellateur est toutefois très optimiste en parlant de seulement 2 fois 150 mètres de fouille entièrement à charge de la commune.
- Pour l'exploitation, il serait préférable que la conduite ne comporte pas de points hauts qui nécessitent de l'appareillage supplémentaire lors des vidanges. Nous n'avons pas étudié si c'est possible dans le cadre de la réponse à l'interpellation. Mais à première vue, il semble qu'avec cette donnée, la fouille commune avec les BKW ne sera vraisemblablement pas aussi longue. Pour rappel, elle ne sera pas entièrement gratuite pour l'eau potable. La conduite doit être hors-gel, plus profonde que la ligne électrique, la sur-profondeur est à la charge de la commune.
- La conduite à environ 60 ans. L'amortissement est calculé sur 80 ans. Cela veut dire que la conduite n'est pas en bout de course, d'autant plus qu'elle n'a subi aucune fuite notable, et est considérée en bon état.
- Avec un calcul très sommaire comprenant la fouille commune / fouille propre / tuyauterie / robinetterie / câble de télécommande, il s'avère qu'un tel chantier reviendrait au-delà de 500 milles francs en tenant compte de l'économie sur la fouille.
- Au contraire du secteur du Plain des Reussilles que le conseil général a validé récemment, les paramètres semblent bien moins intéressants économiquement parlant.
- À long terme, la conduite va gagner en importance stratégique puisqu'elle reliera les 2 réservoirs restant du réseau. Les essais en cours concernant une alimentation uniquement par le SEF (syndicat des eaux des Franches-Montagnes) n'ont pour l'heure pas révélé d'insuffisance sur cette conduite. Mais il est évident que cela peut évoluer.
- Le service de l'eau potable préfère mettre l'accent sur d'autres secteurs prioritaires où les conduites ont atteint leurs durées de vie. Certes, nous ne sommes jamais à l'abri d'une mauvaise surprise, y compris sur la conduite en question.

Pour conclure, si les autorités souhaitent profiter tout de même des travaux BKW pour remplacer la conduite d'eau, le service de l'eau potable ne va pas dire non. Mais cela ne doit pas se faire au détriment des autres priorités du service ».

L'interpellateur se déclare « non satisfait » de la réponse.

I. DECISIONS

5. Stratégie globale des mobilités

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle avoir fait part à la dernière séance du Conseil général de la décision de la Confédération d'interrompre le projet MOMODU de manière abrupte. En collaboration avec le Parc Chasseral et l'association régionale Jurabernois.Bienne, les réflexions ont été poursuivies. Les ateliers participatifs qui ont été organisés l'an dernier ont permis de tirer les conclusions nécessaires à l'élaboration d'une stratégie à laquelle les autorités législatives et exécutives pourront se référer au cours des prochaines années. Le contexte est connu : l'augmentation du trafic motorisé individuel ces dernières années, les demandes réitérées émanant des différents quartiers, la volonté de mener une politique en matière de transport qui correspond à quatre objectifs principaux, à savoir : d'une part, assurer la sécurité des usagers les plus fragiles, c'est-à-dire des piétons et des cyclistes, ensuite, favoriser la convivialité dans les différents quartiers et mener une politique des transports en termes de durabilité. Enfin, pour des soucis environnementaux, permettre à notre commune, à sa taille, de faire sa part dans l'optique de la transition énergétique voulue par les différents échelons politiques.

M. Christophe Gagnebin, CM, cède la parole à Mme Camille Comisso, responsable du développement territorial, qui présente la stratégie globale des mobilités (dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante).

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'acceptation de la stratégie globale des mobilités.

Le président ouvre la discussion.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, remercie pour la présentation et le travail de qualité. Il relève que c'est très réjouissant d'avoir une vision et une cohérence d'ensemble. Ceci est très positif pour la commune car il s'agit d'un thème récurrent au Conseil général. L'intégration de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite dans la réflexion de la stratégie globale des mobilités est une très bonne chose. Il rappelle que la difficulté dans notre village, c'est la Grand-Rue. C'est une route cantonale qui ne dépend pas totalement de la commune, mais elle conditionne beaucoup de choses pour la mobilité. La tendance, ces dernières années est de supprimer des passages piétons. En général sans autres mesures, ce qui laisse le champ libre aux autres trafics motorisés aux dépens des piétons, notamment des enfants et familles. Il y a parfois dans d'autres communes, des autorités qui s'opposent aux décisions cantonales quant à la suppression de passages piétons. Il demande si la commune de Tramelan a aussi la volonté d'avoir la même politique ambitieuse et imaginative par rapport à cette problématique.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que la commune est déjà intervenue plusieurs fois auprès des autorités cantonales compétentes. Sans succès jusqu'à présent. Elles sont au courant quant à notre souhait d'avoir plus de passages piétons. L'argumentation, c'est qu'un passage qui n'est pas utilisé par au moins 100 personnes par jour procure une fausse sensation de sécurité. Cependant, dans le cadre du réaménagement de la Grand-Rue sur la zone centre, un avant-projet est en cours de réalisation par les instances cantonales compétentes. On peut imaginer que sur ce tronçon-là en particulier, des mesures soient prises, incitant les automobilistes à modérer leur vitesse dans ce secteur.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, demande si le thème du parage des véhicules va être traité. Cette situation peut se révéler problématique. Il y a pas mal de zones blanches

qui sont occupées de façon constante avec très peu de tournus. Les voitures restent stationnées au même endroit soit toute la journée soit trop longtemps. Est-ce que cet aspect-là va aussi être pris en considération dans le cadre du travail qui va être effectué ? M. Basso profite aussi de remercier pour la qualité du travail qui a été fourni et de la présentation de ce soir.

M. Christophe Gagnebin, CM, indique qu'effectivement la problématique des véhicules dits « sangsues » le long de la Grand-Rue a été identifiée. Dans les discussions préalables, il y a eu l'idée de faire en sorte qu'il y ait davantage de roulement. Sous quelle forme ? Ceci est encore à définir, mais il est prévu de veiller à lutter contre ce phénomène. Ce qui est envisageable, c'est le développement d'un plan de stationnement, c'est-à-dire une véritable réflexion sur toute la problématique du parcage sur l'ensemble de la localité, et notamment sur le secteur des Lovières.

M. Marc Froidevaux, PS, se questionne : si le document est accepté ce soir, est-ce que le concept de mise en œuvre sera présenté au Conseil général pour acceptation ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que le concept de mise en œuvre permettra aussi d'aller plus loin dans l'évaluation des coûts. Il a été renoncé volontairement à demander la votation d'un crédit. L'idée, c'est que dans l'étape suivante, on puisse déterminer les coûts, directs et indirects pour définir ensuite les priorités. Il est évident que le Conseil général aura son mot à dire sur les mesures qu'il lui appartiendra de financer.

M. Marc Froidevaux, PS, estime qu'il est important d'avoir une vision sur le concept global et non en vision fractionnée.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Par 32 voix favorables et une abstention, le Conseil général accepte la stratégie globale des mobilités.

6. Rénovation des réseaux dans le secteur chalet Ouest, demande de crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, donne les buts principaux des travaux : « L'amélioration en eau potable, principalement de la Rue du Champ-Fleuri qui est en antenne. Le renouvellement et la simplification du réseau d'eau potable : les conduites ont allègrement dépassé les 80 ans, une fuite particulièrement complexe ne peut pas être réparée sans l'intégrer dans une réfection plus large. La préparation à la mise hors service du réservoir du Chalet, l'alimentation en eau se fera alors principalement par ce secteur, puisque l'eau viendra de la Printanière. Les autres réseaux « électricité » et « eaux usées » profitent également du chantier pur faire les réparations et renouvellements nécessaires.

Les travaux prévus sont complexes techniquement. Nous sommes sur la route principale, dans un secteur sans grande visibilité avec deux carrefours importants et un passage à niveau des Chemins de fer du Jura. Ces derniers envisagent des travaux sur leur réseau en amont qui nécessiteront une interruption du trafic ferroviaire. C'est une opportunité à saisir, cela nous permet de passer sous les voies avec une fouille traditionnelle, donc meilleur marché, mais c'est une contrainte importante aussi. Le calendrier est serré. Un des points importants lors de l'adjudication des travaux a d'ailleurs été le respect des délais. En règle générale, les dossiers soumis au vote sont basés sur les prévisions d'un bureau d'ingénieur. Ici, nous avons franchi une étape

supplémentaire et les chiffres sont basés sur l'appel d'offres, ceci pour savoir si nous étions au-dessus ou au-dessous des compétences financières de la population fixées à CHF 500'000.-. Bien entendu, l'adjudication définitive est soumise à votre décision, les entreprises sont sachantes.

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'adoption du crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC pour la rénovation des réseaux dans le secteur chalet Ouest ».

Le président ouvre la discussion.

M. Christophe Vienat, PLR, a une question en lien avec le rapport de la Commission de gestion qui sera présenté tout à l'heure. Pour ce projet en particulier, sachant comme l'a présenté M. Chaignat, que le montant est à CHF 10'000.- de la compétence du peuple et que temporellement, il est très difficile de le soumettre au vote. Si d'aventure le projet s'élevait à un montant supérieur à CHF 500'000.-, a-t-on alors des garanties vis-à-vis des artisans qui vont faire ces travaux que cela restera de la compétence du Conseil général et qu'il n'y aura pas des frais de régie qui dépasseront le montant d'un demi-million ? M. Vienat admet que personne n'est devin, qu'il est difficile de demander au peuple de voter l'objet avant que les Chemins de Fer du Jura effectuent ses travaux au mois de septembre mais est-ce qu'il est quand même possible d'avoir plus de garanties que d'habitude ?

M. Mathieu Chaignat, CM, relève que s'il y a des surprises qui surgissent et engendrent des surcoûts, il y a quand même des possibilités de dépasser la limite du peuple avec des crédits supplémentaires. Ceux-ci sont de la compétence du Conseil municipal. Ce n'est pas interdit de dépasser les CHF 500'000.- après coup. Ceci est déjà arrivé pour d'autres chantiers. On ne va pas aller en votation populaire parce qu'on ajoute CHF 10'000.-. Il s'agit d'un processus financier habituel pour gérer les éventuelles surprises.

M. Philippe Wastian, responsable du service Energies et Réseaux, ajoute qu'aucune entreprise ne donne de garanties à ce sujet. L'estimation des travaux telle que présentée initialement dépassait le plafond de CHF 500'000.-. Le montant a déjà été réduit en trouvant des compromis et des solutions qui allaient permettre d'être en dessous. Il y a des entreprises qui sont des spécialistes de la régie. Mais là, on a la chance de pouvoir faire du gré à gré. Ce sont des entreprises qui sont moins réputées pour ce genre de désagrément qui ont fait des offres sur lesquelles on peut s'appuyer. Quand on fait une demande de crédit, on ne va jamais jusqu'à la demande d'offre, c'est le travail du bureau d'ingénieur qui a plus ou moins 20%, et étant assez proche de cette limite, on a décidé de faire ces appels d'offres, ce qui permet quand même d'être plus précis. Il n'y a tout de même pas de garanties, mais on a essayé de limiter le risque afin d'éviter un dépassement. Les services ont aussi été avertis de se limiter aux travaux inscrits dans l'offre afin de faire avec le montant articulé aujourd'hui.

La discussion n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, le Conseil général accepte par 32 voix favorables et une abstention, un crédit d'engagement de CHF 490'000.- TTC pour la rénovation des réseaux dans le secteur chalet Ouest.

7. Postulat de M. François Rüfli, PLR, intitulé « Optimisation de l'horaire de l'enclenchement de l'éclairage public »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal

M. Mathieu Chaignat, CM, se réfère au message du Conseil municipal : « Nous avons la même vision sur la stratégie en termes d'éclairage public que l'interpellateur, mais nous avons peut-être un simple problème de temporalité dans la mise en œuvre de cette stratégie. Nous sommes positifs et nous avons accepté le postulat ».

Le président donne la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, le PLR et l'UDC préavisent favorablement le postulat et son classement. Le PS en majorité, est favorable au postulat et à son classement. Il y aura, cependant, quelques voix contre l'adoption du postulat. Quant au Groupe Débat, il suit l'avis du Conseil municipal.

M. François Rüfli, PLR, remercie le Conseil municipal pour sa réponse rapide, en particulier M. Chaignat pour sa réponse détaillée même si le projet avance lentement.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas demandée. Il passe alors l'objet au vote.

Par 28 voix favorables, 2 voix défavorables et 3 abstentions, le postulat de M. François Rüfli, PLR, intitulé « Optimisation de l'horaire de l'enclenchement de l'éclairage public » est accepté.

À l'unanimité des membres du Conseil général, le classement du postulat est accepté.

8. Rapport d'activités 2025 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe la parole au président de la Commission de gestion (CoGest).

M. Sébastien Wyss, PLR, n'a rien à ajouter par rapport à la réponse communiquée dans le message.

Le président cède la parole aux rapporteurs de groupe qui préavisent tous favorablement l'objet.

La discussion n'étant pas demandée, le président propose de voter le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité d'approuver le rapport d'activités 2025 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

9. Informations sur le postulat « Pour une politique d'investissement culturels dynamique »

Le président donne la parole à M. Vincent Glauser, CM, relative au postulat « Pour une politique d'investissements culturels dynamique » adopté en séance du Conseil général du 2 mars 2026.

« Pour répondre au postulat de M. Vital Gerber, le Conseil municipal, sur la base de propositions de la Commission Culture, va plancher sur sept possibilités d'encouragement pour soutenir la culture à Tramelan.

1. Création d'un poste communal marketing / communication pour la mise en place et la promotion d'événements culturels communaux ponctuels ainsi que la gestion d'événements communaux récurrents tels que l'organisation du 1er Août, les décorations de Noël, l'organisation de visites du village, etc.

Le poste pourrait être prévu pour un taux de 60 à 80%.

Le Conseil municipal souhaite qu'un tel poste bénéficie à d'autres services communaux pour effectuer plus d'opérations de communication sur les affaires en cours (chancellerie, tourisme, promotion économique, etc.). À l'heure actuelle, la communication officielle de la Municipalité est de la responsabilité de la Mairie, soutenue par la chancellerie. Or, la commune a un potentiel d'amélioration en la matière, qui permettra un meilleur rayonnement des activités organisées sur le territoire communal.

Le montant à inscrire au budget dépendra du taux du poste, sur une base annuelle prudente de CHF 100'000.- pour un temps plein tant que le profil n'est pas précisé.

2. Augmentation du soutien communal pour tous les événements privés se déroulant à Tramelan, permettant de dynamiser le village. Pour 2025, le montant total concernant les événements culturels se déroulant à Tramelan était de CHF 28'800.-. Ce montant serait doublé.
3. Proposition de spectacles ponctuels, durant la belle saison dans Tramelan. En se basant sur les tarifs du Six Pompes Summer Tour, une représentation est facturée, en moyenne, CHF 2'500.-.
4. Augmentation de la visibilité culturelle de Tramelan dans les journaux de la région, sur l'agenda communal, etc.
5. Entretien des monuments historiques. Depuis 2025, la Commission Culture associée aux Domaines Publics a débuté la restauration de monuments de biens culturels (fontaine de la Rue du Nord et la plaque de la fusion de Tramelan) et procédé à une réparation (bassin de l'horlogerie) pour un montant total de CHF 11'190.-. Afin de poursuivre la restauration de nos biens culturels, la Commission Culture propose un montant jusqu'à CHF 10'000.- pour poursuivre l'action et augmenter la fréquence des restaurations et avoir des biens culturels toujours propres et fonctionnels
6. Apposition d'affiches explicatives munies d'un QR code le long des sentiers en lien avec le livre de Raoul Voirol « Tramelan, ses lieux-dits ». Les QR codes renverraient le marcheur sur l'histoire et sur des informations précises tirées du livre. La mise en œuvre de ce projet nécessiterait un travail de recherche et de sélection de contenus, le choix des parcours retenus, la création d'une page internet à laquelle seraient renvoyés les QR codes, la détermination du nombre d'affiches, leurs réalisations et leurs installations aux emplacements choisis. Un montant jusqu'à CHF 10'000.- pourra y être consacré.
7. Apposer des affiches munies d'un QR code pour les monuments, les fontaines et bâtiments anciens de Tramelan. Les QR codes renverraient le visiteur sur l'histoire et des informations précises. La mise en œuvre de ce projet nécessiterait un travail de recherche et de sélection de contenus, la création d'une page internet à laquelle seraient renvoyés les QR codes, la détermination du nombre d'affiches, leurs réalisations et leurs installations aux emplacements choisis et éventuellement la création d'un, voire de plusieurs parcours de visite. Un montant jusqu'à CHF 5'000.- pourra y être consacré.

Commentaire :

Sur le plan financier, ces sept propositions seront mises au budget des années à venir. La commission Culture se chargera de les y inscrire. Leur réalisation sera soumise à la même procédure que les autres projets inscrits au budget par les autres services communaux. La commission des Finances les évaluera et le Conseil général validera les budgets concernés. Ces mesures pourront être fixées au budget 2027, 2028 ou ultérieur

selon les priorités fixées par la commission Culture. La création d'un poste communication / marketing subira le même sort, après analyse des besoins à l'interne de l'administration et en regard de la situation financière communale. Le financement de ce poste sera ventilé sur les comptes des services communaux concernés.

Ces mesures ne sont pas à proprement parler des investissements. Leur financement sera pris en charge par le budget. Selon les propositions, il n'est pas impossible que la commission Culture en appelle au Financement spécial pour l'encouragement à la Culture.

Il est prévu que le nouveau responsable communication / marketing mette en place les 6 mesures décrites. Si la mise au concours de ce poste devait être reportée en raison de la situation financière de la Municipalité, dans l'intervalle, la commission Culture pourrait faire appel à un tiers pour leur réalisation ».

10. Autres informations du Conseil municipal

M. André Ducommun, CM, annonce que les sapeurs-pompiers de Tramelan ont le plaisir d'inviter la population à l'inauguration de leurs deux nouveaux camions, le samedi 9 mai 2026, de 11h à 14h, à la Loge de la Chaux aux Reussilles.

M. Vincent Glauser, CM, relève que des flyers ont été déposés sur la table des conseillers généraux. Il s'agit d'une soirée organisée pour subventionner la « CourVerte » au collège de la Printanière ! Il indique que le projet suit son cours. Depuis ce matin les élèves jouent sur la place multisport, et ce soir, ils y jouaient encore ! La phase deux a été entamée. Un article à ce sujet paraîtra en fin de semaine dans la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary. Il soulève qu'il manque encore CHF 100'000.-. Le montant a déjà diminué par rapport à la dernière annonce faite au Conseil général.

Mme Deborah Kläy, UDC, donne quelques informations :

« Valforêt

Quelques points d'actualité concernant nos forêts communales :

Le volume exploité sur les forêts de Tramelan en 2025 a été de 20% inférieur à la planification sylvicole selon notre plan d'action de 2011 à 2029. Les raisons sont les suivantes :

- a) La première c'est que durant les 9-10 premiers mois de l'année, le marché du bois était mauvais c'est pourquoi nous avons souhaité moins exploiter durant cette période, pour attendre des conditions de marché plus favorables.
- b) En fin d'année passée, la situation du marché s'est améliorée, mais les conditions météorologiques n'ont malheureusement pas permis des travaux de rattrapage car les sols étaient peu praticables.

Heureusement, début 2026, la situation s'est améliorée.

Petit bilan sur la planification sylvicole prévue

La stratégie engagée pour la période 2011-2029, visant à renforcer la résilience des peuplements, porte aujourd'hui ses fruits. Alors que la saison des coupes s'achève, la campagne de martelage débute.

On observe une réaction vigoureuse au sein des jeunes parcelles récemment initiées et également dans les peuplements âgés de 10 à 60 ans.

Par contre, à l'inverse, les vieux peuplements montrent une réactivité plus limitée ; nous privilégions donc une récolte de ces arbres dans des périodes propices pour optimiser leur valorisation.

Les résultats actuels confirment l'orientation de notre prochaine planification : nous accentuerons la transition de nombreux massifs vers une structure de forêts étagées, c'est-

à-dire une gestion favorisant la cohabitation d'arbres d'âges et de hauteurs différents sur une même parcelle, garantissant ainsi une gestion durable et diversifiée.

Un petit mot sur les journées romandes de promotion du bois Suisse.

Lignum a décidé d'organiser ces journées du bois suisse à Tramelan en 2027 ! Tramelan aura donc le privilège de bénéficier d'une manifestation d'envergure au bénéfice du grand public, des classes d'école, des familles et des professionnels, avec notamment des conférences techniques.

Shop

Un petit mot sur le Shop de Valforêt.

Actuellement il est encore quelque peu perturbé par les travaux en cours de la STEP, mais la remise en état durant l'année devrait permettre au site d'être encore plus accueillant et plus simple d'accès.

Agriculture

La saison estivale pointe le bout de son nez et nos pâturages communaux s'apprêtent à retrouver leur effervescence. Dès le 10 mai, ce ne sont pas moins de 600 têtes de bétail qui prendront possession de nos pâturages, ce qui représente une capacité d'estivage de quasiment 100%.

Mais avant cela c'est un travail conséquent que nos chefs de corvées et agriculteurs entreprennent sur nos terres. Entre les haies à tailler, les barrières à consolider, les points d'eau et le nettoyage des coupes de bois, ce déploiement d'énergie et de savoir-faire permettent d'accueillir chaque année des bêtes dans les meilleures conditions possibles.

Toutefois, cette gestion du territoire fait face à de nouveaux défis. Suite aux travaux préparatoires du parc éolien, nous collaborons actuellement avec BKW pour trouver des solutions face à la perte de surfaces de pâture. Nous cherchons des mesures concrètes afin de compenser ce manque de fourrage et garantir des ressources suffisantes à nos troupeaux.

Domaines Publics

Du côté du domaine public, nous allons lancer très prochainement une campagne contre le littering, ces déchets sauvages qui polluent nos bords de routes.

Plusieurs axes secondaires, comme le Jeanbrenin, les Rottes, la piscine, les Bises, la Poudrière, et d'autres, sont particulièrement touchés. Notre objectif est de sensibiliser les automobilistes pour qu'ils adoptent le bon réflexe et ne lancent plus leur déchet par la fenêtre de leur voiture.

Dès la semaine prochaine, lundi 4 mai, le sentier pédestre Devant-Ville sera fermé pour une durée de trois semaines. La Protection Civile, en collaboration avec les Travaux publics et Valforêt, procédera à une remise en état du sentier. Nous nous réjouissons de cette collaboration qui permettra de donner un coup de frais à ce chemin tant apprécié par les Tramelots.

Certes ce n'est pas de saison, mais je tenais à vous faire un bref retour sur le déneigement, où nous avons entrepris une réorganisation de ce dossier. Ce travail de fond, particulièrement complexe, nous a conduits à réévaluer non seulement les tarifs et rétributions de nos 10 partenaires externes, mais également la répartition de certains secteurs d'intervention. Malgré la difficulté de l'exercice, cette analyse approfondie est bénéfique pour garantir une meilleure équité de traitement et assurer un meilleur suivi financier.

À titre d'information, cet hiver, nos équipes sont sorties à 20 reprises pour des opérations de déneigement et ont effectué 48 interventions de salage. Les importantes variations de températures observées durant la saison restent un défi pour évaluer le terrain et les sorties nécessaires.

Merci pour votre attention ».

M. Mathieu Chaignat, CM, rappelle la séance d'information sur la rénovation énergétique des bâtiments. Une publicité a été envoyée aux habitants. La séance aura ce jeudi et elle est organisée en commun avec le Centre de Conseil en énergie du Jura bernois. Vous pourrez entendre M. Philippe Wastian, responsable administratif du Service Energies et Réseaux et M. André Ducommun, conseiller municipal, pour les projets de rénovation de la Commune, entre autres.

III. Divers

11. Crédit d'engagement de CHF 242'325.- TTC pour l'adaptation de l'installation de sécurité des passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, décompte final

Mme Deborah Kläy, CM, relève que le dépassement de crédit de CHF 900.00 est dû à la TVA qui a changé entre temps.

12. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

13. Motions – postulats

Le président ne constate aucun dépôt de motion ni postulat.

14. Interpellations

Le président ne constate aucun dépôt d'interpellation.

15. Petites questions

Le président ouvre les petites questions en rappelant que chaque conseiller peut poser deux questions au maximum et que le temps imparti est limité à trente minutes.

M. Jacques-Eric Favre, PS, souhaite avoir des informations sur les oppositions quant à la station de chauffe du chauffage à distance. Où en est-on ? Est-ce que ce projet verra le jour ?

M. Hervé Gullotti, maire, espère la voir un jour. Le Conseil municipal travaille en ce sens. Les procédures judiciaires doivent être respectées, mais nous sommes en train d'y répondre. Le dossier que la commune a dû fournir pour faire passer le permis de construire est actuellement à la Préfecture. On a répondu aux recommandations de la Commission cantonale de protection des sites et du paysage qui est intervenue à notre demande par rapport à des arguments des opposants. La Préfecture a donné jusqu'au 8 mai 2026 le droit aux opposants de répondre à notre prise de position. Une fois que les opposants répondront, la Préfecture nous donnera encore un délai pour répondre à la réponse des opposants. On espère l'octroi du permis de construire avant l'été pour poursuivre la procédure comme il se le doit.

Mme Joëlle Gairaud, Groupe Débat, a remarqué que la haie du cimetière est complètement séchée et est en train de dépérir. Au fil du temps, ça prend de l'ampleur. Est-ce que la haie est malade ? Y a-t-il une réflexion en cours sur ce constat ?

Mme Deborah Kläy, CM, confirme qu'il y a une partie de haie qui est malade. Les thuyas vieillissent mal et avec le climat, il y a toute une partie qui tombe malade. On travaille avec le jardinier pour changer d'essences. On y va bout par bout.

M. Christophe Vienat, PLR, demande si la commune a reçu une réponse de la part de l'OACOT quant à la motion qui avait été déposée par rapport au cache vue pour les pompes à chaleur, respectivement l'abolition d'un article du règlement communal de construction ?

M. Christophe Gagnebin, CM, répond par la négative.

M. Christophe Vienat, PLR, est-ce qu'il y a des informations sur la situation du parc éolien ? Au Conseil général de fin novembre, il y avait une note qu'une décision devait être donnée jusqu'à fin 2025. Y-t-il une mise à jour par rapport à ce projet ?

M. Hervé Gullotti, maire, annonce n'avoir aucune mise à jour à donner.

M. Christophe Vienat, PLR, relève qu'il y a toujours des problèmes d'incivilités aux écopoints au village. Il a entendu dire qu'il y avait pas mal de déchets laissés en dehors des heures d'ouverture.

Mme Deborah Kläy, CM, admet que le problème est récurrent. Le responsable de la voirie a suivi une formation sur la gestion des écopoints qui font face aux incivilités et finalement le problème est le même dans toutes les communes. Il faut prendre ça avec du recul, en se disant que c'est mieux là que des déchets déposés dans la nature ou n'importe où. Il y a certaines choses qui peuvent être faites, mais poser des caméras et surveiller les gens n'améliorerait pas la situation. La meilleure option est de sensibiliser. Le mieux c'est d'arriver à prendre les contrevenants sur le fait.

M. Christophe Vienat, PLR, estime que pour les prendre sur le fait, les caméras c'est bien et implique moins de ressources que des gens qui surveillent. Il y a des dispositions pénales qui existent et qui donnent la compétence au Conseil municipal pour faire de la vidéo surveillance.

Mme Deborah Kläy, CM, indique que pour le moment cette option n'est pas d'actualité car ce n'est quand même pas si dramatique que ça.

Mme Monika Sommer, UDC, demande quelles mesures de sécurité seront mises en place lors des travaux de la future gare pour les piétons et écoliers ?

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle que ce sont les Chemins de Fer du Jura qui sont maître d'œuvre du chantier de la gare. Les travaux à la gare de Tramelan pourraient commencer au début de l'année prochaine. Le Conseil municipal aura des contacts réguliers avec les CJ. L'exécutif consacrera aussi une partie de séance à dresser la liste des problèmes que les travaux engendreront. Dans la circonstance, il n'est pas possible d'en dire beaucoup plus. Des difficultés il y aura. Dès le moment où la place de la gare sera fermée au trafic, un quai provisoire sera installé probablement à la hauteur de l'ancienne station de lavage au bas de la rue du Pont. L'idée dans ce secteur-là est d'essayer de sécuriser le cheminement par l'aménagement d'une sorte de trottoir complet du côté du lavoir avec éventuellement aussi l'installation d'un passage à niveau provisoire dans le secteur de Tramelan dessous. Il s'agit de prendre ces informations avec précautions car ce sont des décisions qui nécessitent l'approbation de la Police cantonale ainsi que l'Office des Ponts et Chaussées du canton Berne.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rebondit sur le point 9 relatif au postulat « pour une politique d'investissements culturels dynamique ». Il remercie le Conseil municipal et M. Vincent Glauser pour les informations. Il remercie aussi la commission culture pour ce qui a été présenté ce soir. Il se réjouit de voir toutes ces propositions et la diversité de ce qui a été soumis là. Il est très heureux de l'acceptation de ce postulat par ce Conseil général qui

suscite cette dynamique, ce qui était l'idée de départ. Le but du postulat était aussi d'avoir les retombées financières investies dans la culture avec ces différentes activités. M. Gerber a une question sur le fonds d'encouragement à la culture. Comment fonctionne-t-il et quel rôle il peut jouer ?

M. Vincent Glauser, CM, a appris l'existence de ce fonds il y a moins d'un mois, mais il existe depuis plus de 10 ans. Il explique que ce fonds peut être utilisé pour deux clefs principales : la première, c'est la commission culture qui donne le feu vert pour ouvrir ce fonds pour l'utiliser pour quelque chose. En deuxième c'est le Conseil municipal ou le Conseil général suivant le montant qui peut permettre de subventionner des projets au niveau communal, mais exclusivement pour Tramelan. Il doit y avoir quelques raisons culturelles à ça. Il y a un règlement sur ce fonds de soutien à la culture. Il donne lecture des objectifs :

« Les moyens du financement spécial sont utilisés comme suit :

- a. Contributions uniques à la création culturelle en dehors du budget annuel accordé ;
- b. Garantie de couverture de déficit pour des manifestations isolées ou une série de manifestations ;
- c. Prise en charge pour l'acquisition et la conservation d'objets historiques ;
- d. Mise à disposition de locaux et d'espaces publics à des conditions avantageuses ;
- e. Contribution à la planification à moyen et à long terme d'institutions et d'infrastructures culturelles ;
- f. Contribution à la diffusion d'informations concernant les manifestations culturelles »

Il relève qu'en « f » le point qui a été mis est déjà prévu dedans. C'est un fonds de soutien et l'idée c'est plutôt que ça vienne dans le budget de la culture et si dans le budget de la culture on a tout mangé, on peut aller prendre là. S'il reste quelque chose à la fin d'année dans le budget culture, on versera là-dessus, comme ça, on peut le servir après. Tandis que maintenant s'il n'est pas servi, il n'est pas servi.

16. Correspondance au Conseil général

Le bureau a reçu une invitation à participer au CIP-Solidaire, le dimanche 31 mai 2026. Cette invitation a été transmise aux membres du Conseil général.

17. Divers

Mme Monti revient sur le point du Forum des femmes. Elle avait annoncé au dernier Conseil général l'envoi d'un questionnaire aux conseillères générales et municipales, ce qui a été fait. Il y a eu une restitution. Suite à cela, ça a permis de dégager des mesures à prendre. Elles vont profiter finalement aux candidatures féminines, mais également aux candidatures masculines et aux Partis. Une page web sur les élections communales sera agrémentée avec des réponses à certaines questions qui ressortent du sondage. Une journée « Forum des femmes » sera organisée le samedi 20 juin. Journée durant laquelle il y aura sans doute une table ronde avec la possibilité de faire du réseautage et des ateliers. Les Partis politiques seront invités à venir se présenter et à rencontrer d'éventuels futurs membres de leur Parti. Le groupe de travail pense également proposer des mesures d'accompagnement pour les élus de la 20^{ème} législature, en fournissant une documentation, un réseau, ou éventuellement du mentorat et des formations. Mme Monti espère que les membres du Conseil général répondent à l'invitation du 20 juin.

M. Christophe Vienat, PLR, remercie les employés communaux pour le coup de frais qui a été fait aux places de pique-nique. Elles sont embellies, accueillantes et les toilettes sèches sont appréciées.

Le président lève la séance à 20h58.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Jean-Charles Juillard Lorrie Houlmann